

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 29 août 2017

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, CAPOZIO Marie, D'AMICO Lucette, DEVEY Annie, GEORGES Mathilde, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : FONT Christine

Pouvoir : FONT Christine à Bernard JUCHS

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme
2. Interdiction de circulation rue du Panorama
3. Travaux rue du Panorama
4. Vente terrain ZA SCI 3 VALET à LG
5. Tarifs périscolaire et ALSH 2017/2018
6. Cotisation ADAUHR
7. Tickets Kadeos aux stagiaires BAFA
8. Location salle des fêtes à la MJC de Steinbrunn-le-haut
9. Indemnité trésorier
10. Syndicat d'électricité – Adhésion Ville de Hésingue
11. Nid à cigognes
12. Syndicat d'assainissement
13. SIAEP
14. Rapport des commissions – Travaux des agents
15. Divers : création poste animateur
16. ONF Etat de prévision des coupes

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 26 juin 2017

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

POINT 01 : URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Monsieur AALOUCH pour la construction d'une maison d'habitation rue du Kaegy.
- Monsieur BRUAT pour la construction d'une maison d'habitation rue des Labours.

POINT 02 : INTERDICTION CIRCULATION RUE DU PANORAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises les habitants de la rue du Panorama (côté Ouest) se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules empruntant la rue du Panorama comme raccourci.

Monsieur le Maire propose, en accord avec les exploitants agricoles, de fermer la rue du Panorama (partie agricole) à la circulation automobile en mettant au niveau de la rue des Labours 2 rochers et 2 balises pour empêcher le passage des véhicules tout en permettant celui des piétons et des vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la fermeture à la circulation automobile de cette rue.

Monsieur le Maire prendra un arrêté de circulation, la signalisation sera mise en place courant du mois d'octobre.

POINT 03 : TRAVAUX RUE DU PANORAMA

Le projet de rénovation et d'aménagement de la rue du Panorama est finalisé. Les travaux consistent à reprendre l'ensemble des enrobés de la rue (500 m²), à reprendre les trottoirs existants en enrobés (250m²) et à poser une bordure en limite des terrains agricoles avec un trottoir en gravier concassé (180 ml).

Les travaux qui pourraient débuter courant du mois d'octobre s'élèvent à 36 264 € TTC, travaux inscrits au Budget 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable pour le lancement de ces travaux et impute la dépense au Budget 2017.

POINT 04 : VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI 3 VALET, propriétaire d'un terrain dans notre zone d'activités, souhaite revendre son terrain, son projet d'implantation devant être annulé. La commune bénéficie d'un droit de résolution inscrit au Livre Foncier en garantie de l'édification des constructions sur le terrain.

La vente du terrain par la SCI 3 VALET nécessite la levée du droit de résolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la levée du droit de résolution,

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cette mainlevée et donc de signer tous les documents et actes y afférant.

donne pouvoir à Monsieur le Maire de substituer tout clerc ou employé de l'Etude de Maître KLEIN pour la signature de l'acte.

POINT 05 : TARIFS PERISCOLAIRE ET ALSH 2017 / 2018

L'organisation du périscolaire au niveau des horaires, de la présence des animateurs et de la facturation a dû être revue suite à la modification des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à compter du mois de septembre 2017, les tarifs suivants :

Affectation des tranches selon revenus annuels

Revenu Fiscal de Référence	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Famille ayant 1 enfant	< 23990/an	< 31550/an	> 31550/an
Famille ayant 2 enfants	< 28450/an	< 34650/an	> 34650/an
Famille ayant 3 enfants ou + ou 2 ou + en structure	< 39450/an	< 45750/an	> 45750/an

Sans justificatif de la part des parents concernant la base de calcul, les tarifs appliqués seront ceux de la tranche 3

Tarifs et tranches horaires

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Exterieur
Périscolaire Lundi-mardi-jeudi- vendredi 7h15-8h00 11h30-13h30 16h00 -18h30	Heure de garde	2.04 €	2.35 €	2.65 €	
	Heure du matin	2,30 €	2,67 €	3 €	
	Repas	5 €	5 €	5 €	
Accueil de Loisirs Mercredi et vacances scolaires 8h00-17h30	Journée (repas compris)	16.85 €	18.55 €	20.25 €	24.30 €
	½ journée (sans repas)	5.45 €	6.20 €	6.95 €	8.75 €
	½ journée avec repas	13.10 €	14.30 €	15.45 €	18.30 €

POINT 06 : COTISATION ADAUHR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAUHR –ATD (Agence Technique Départementale) a été officiellement créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 23 janvier dernier qui a permis d'installer ses 22 administrateurs ; 13 issus du Conseil départemental et 9 représentants des communes et EPCI du département.

Le montant de la cotisation votée lors de ce Conseil d'Administration s'élève à 250 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement de cette cotisation pour l'année 2017 et impute la dépense au Budget 2017.

POINT 07 : TICKETS KADEOS STAGIAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune accueille de temps en temps des stagiaires principalement au périscolaire. Ces stages sont non rémunérés et d'une durée variant entre 1 semaine et 4 semaines. Monsieur le Maire propose d'offrir à chaque stagiaire un chèque cadeau pour le remercier du travail accompli.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et fixe à 40 € par semaine le montant du chèque cadeau.

POINT 08 : LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal a été saisi d'une demande de location de la salle des fêtes de la MJC de Steinbrunn-le-Haut pour l'organisation d'un gala de danse en journée et en semaine. Ce gala est interne à leur association, aucun paiement ni aucune vente quelconque. Il est proposé d'appliquer pour cette manifestation un tarif particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 500 € le tarif de cette location.

POINT 09 : INDEMNITE TRESORIER

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, donne son accord par 12 voix pour, une contre et zéro abstention pour le paiement des indemnités de conseil à Monsieur CHAMBOSSE Jérôme, Trésorier principal de Mulhouse Couronne et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

POINT 10 : SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité / par 14 voix pour, zéro voix contre, zéro abstentions ;

Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

POINT 11 : NID A CIGOGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de financement de la mise en place d'un nid à cigogne d'un ancien habitant de Schlierbach. Cette proposition de financement n'est sujette qu'à une seule condition, la mise en place de ce nid sur le toit de l'église ou du presbytère. Tous les frais seront intégralement pris en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, cette mise en place d'un nid sur la toiture du presbytère à titre gracieux.

POINT 12 : ETAT DE PREVISION DES COUPES 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'état de prévision des coupes pour l'année 2018. Les membres de la commission ont vérifié le marquage et donner leur aval.

Cette coupe représente 105 m3 pour un bilan de recettes net de 850 €.

POINT 13 : SYNDICAT D'EAU

L'été très chaud laissait prévoir des soucis sur le réseau au niveau des fuites d'eau sur les canalisations. La consommation d'eau a cependant augmenté fortement les jours de forte chaleur mais la production et la distribution ont suivi.

POINT 14: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs. La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans les services d'animation, Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps complet à raison de 7 h / semaine, pour exercer les fonctions de d'adjoint d'animation, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Le Conseil,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Décide de créer un poste d'adjoint d'animation

– Autorise le Maire à recruter, un agent contractuel à temps complet à raison de 7 h / semaine, sur un poste correspondant au grade de adjoint d'animation, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

L'agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera rémunéré par référence à un échelon relevant de l'échelle 3 selon l'âge et l'expérience de l'agent.

– Autorise en conséquence le Maire à signer l'acte d'engagement ;

– Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 juin 2017 (point 11 – recrutement d'un agent contractuel).

POINT 15 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Les stores occultant de la salle des fêtes ont été mis en place, reste un petit réglage à effectuer.

L'étude hydraulique sur le haut du village a été effectuée, nous avons eu un premier retour qui nécessitait des précisions qui devraient nous parvenir courant septembre.

Le règlement du PLU est en phase finale.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

La commission change son fonctionnement dans l'organisation avec la mise en place d'un porteur de projet membre de la commission par manifestation.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – COMMUNICATION

Site internet de la mairie fonctionne : www.schlierbach.fr

La commission prévoit la plantation d'une haie vive Haie le long de la RD6Bis I dans la continuité de celle déjà en place.

Divers travaux ont été réalisés cet été (désherbage du sentier des 2 Chênes, du potager du presbytère, du jardin presbytère et du nouveau cimetière).

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Plusieurs travaux ont été réalisés cet été par les jeunes dont la mise en peinture du local jeunes.

Le plancher du local technique de la salle a été renforcé dans la zone de stockage des tables.

Les radiateurs de l'école primaire ont été remplacés, ils étaient vétustes et la programmation ne fonctionnait plus.

Les cuvettes des toilettes de l'école maternelle ont été remplacés par des plus grandes puisqu'ils seront maintenant utilisés par la classe des CP. Des cloisons seront également mise en place.

ECOLE - PERISCOLAIRE**PERISCOLAIRE**

L'organisation complète de la structure a été revue suite au retour à 4 jours de classe.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
D'AMICO	Lucette	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal	Absente excusée	
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal	Absente excusée	
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		